



---

**Déclaration environnementale relative aux produits selon la Loi française AGEC**  
– Montres Quartz

---

***FICHE PRODUIT RELATIVE AUX QUALITÉS ET CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES***

---

Informations fournies conformément à l'article 13.1 de la Loi française n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC) :

Mise à jour : 20.12.2022

**Montre :**

Contient au moins un milligramme de métaux précieux.

Contient au moins un milligramme de terres rares.

Contient une substance extrêmement préoccupante: plomb.

Des composants internes inaccessibles de la montre peuvent contenir une faible quantité de plomb.

Cette présence est techniquement nécessaire et autorisée en accord avec la législation en vigueur

**Emballage :**

Tous les éléments en papier, carton :

Emballage majoritairement recyclable.

**Papiers graphiques :**

Produit majoritairement recyclable